



Confédération Paysanne Centre

47 rue des 10 arpens
45140 St Jean de la Ruelle
09 72 21 80 93
Lemeunier.cpcentre@gmail.com



Action mise en oeuvre avec le
soutien financier de la Région
Centre

Aux éleveurs avec vente directe

Objet : édition du guide « régional des produits issus d'animaux nourris sans recours aux OGM ».

Madame, Monsieur,

En Europe comme en région Centre, 70% des consommateurs déclarent ne pas vouloir consommer d'OGM (source Eurobaromètre); plusieurs grandes villes désirent fournir une restauration collective sans OGM à leurs administrés. Il devient important que consommateurs et décideurs puissent trouver facilement les informations qui leur permettent de choisir leurs aliments en toute connaissance de cause. Mais si l'indication de présence d'OGM* est obligatoire pour les produits végétaux, il n'en est encore pas de même pour les produits issus d'animaux ayant consommés des OGM.

La Confédération Paysanne du Centre a proposé d'effectuer le référencement des filières animales non OGM*, comme cela a été réalisé en Bretagne (voir le site : www.consommeursansogmenbretagne.org), Pays de la Loire et Normandie. Le Conseil Régional du Centre, engagé dans le réseau des 49 régions sans OGM et souhaitant offrir aux consommateurs le maximum d'informations sur les filières régionales de qualité et sans OGM*, a décidé de participer et de soutenir financièrement cette initiative. Nature Centre et Bio Centre sont les partenaires techniques de ce projet.

Le guide ainsi réalisé sera consultable sur Internet à la fin de l'été 2011 et permettra de savoir dans quels lieux et sous quelles marques il est possible de se procurer des produits régionaux garantis issus d'animaux n'ayant pas consommé d'OGM* durant leur vie.

Nous tenons à préciser que ce catalogue sera une liste positive, c'est-à-dire qu'il ne contiendra que les produits issus d'animaux n'ayant pas consommé d'OGM, pour mettre en avant les efforts en qualité et en autonomie pour alimentation de nos filières animales, notamment en vente directe.

Votre entreprise a été identifiée comme pratiquant à la fois une agriculture sans OGM (Aucun OGM en culture et dans l'alimentation des animaux) mais également la vente directe. C'est à ce titre que nous souhaiterions inscrire votre entreprise dans ce guide. Pour cela, nous vous invitons à nous retourner dans les plus brefs délais le contrat ci-joint rempli et signé en deux exemplaires, par ce courrier, ou par courriel à lemeunier.cpcentre@gmail.com, ainsi que la fiche de référencement de vos produits.

Vous pouvez contacter Sophie Lemeunier (Tél. : 09 72 21 80 93) pour tout renseignement sur cette initiative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Emmanuel Leroux
Secrétaire régional
Confédération Paysanne

* : Sont considérés comme produits animaux issus de filières animales Non OGM, tout produit issu d'animaux nourris avec des aliments étiquetés non OGM conformément à la réglementation en vigueur (de 0% au seuil réglementaire de 0,9 % d'OGM).